

INFO:

09/26



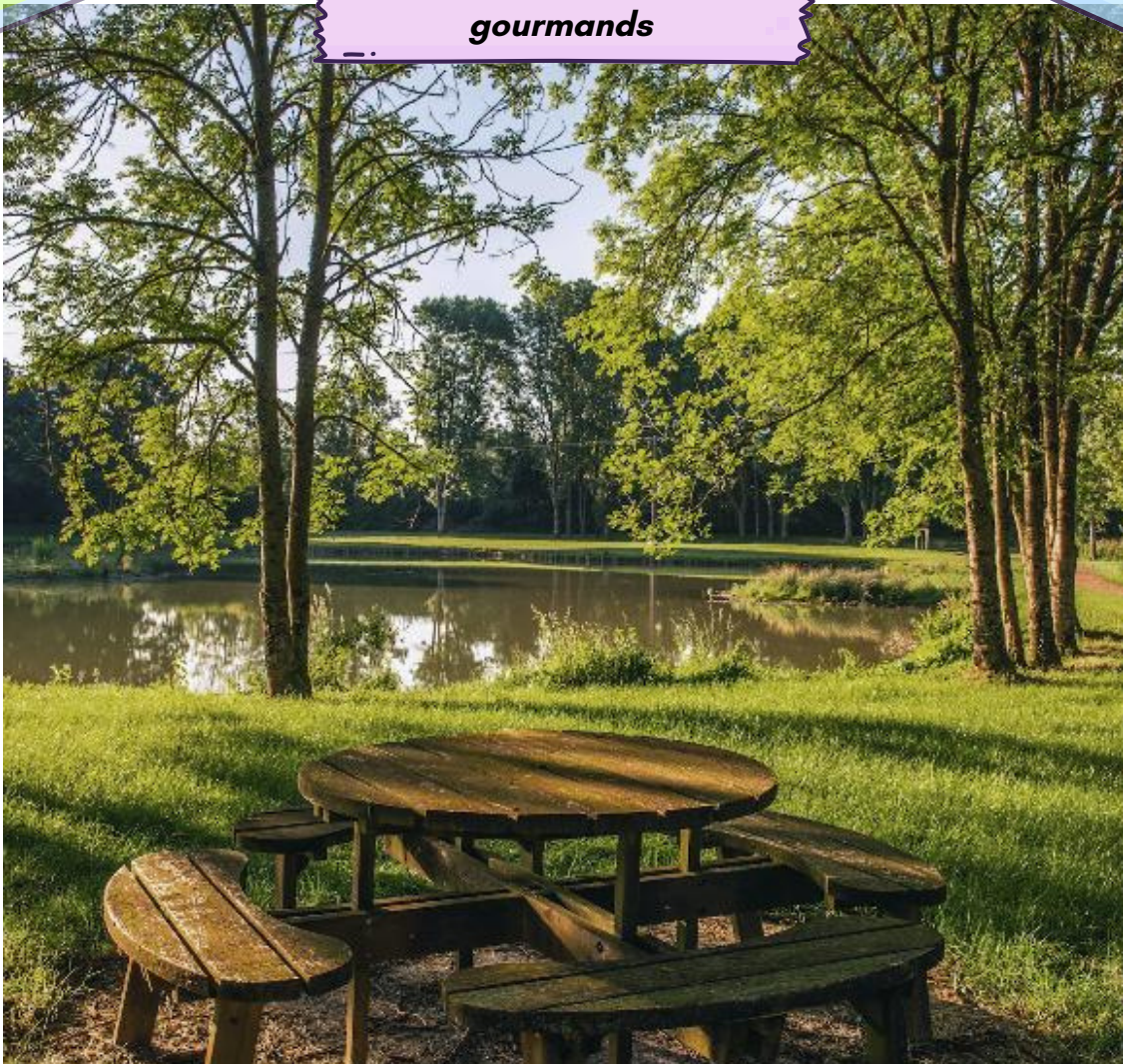
Communale

Samedi 12 septembre

Soirée jeux
à partir de 18h

**Présence de l'Évasion
sucrée pour vos desserts
gourmands**

Feu d'artifice
à 21h30
selon conditions météorologiques



Commune de
Neuvy-Deux-Clochers

Agrivoltaïsme : qui décide, et comment ?

Panneaux solaires et terres agricoles : un sujet qui nous concerne tous, un processus de décision dont l'autorisation d'urbanisme relève de l'État.

Plusieurs projets agrivoltaïques sont à l'étude tant sur notre commune qu'à l'échelle de notre intercommunalité. L'occasion de faire le point sur un processus de décision qui laisse, dans les faits, un rôle simplement consultatif aux élus communaux et intercommunaux.

Pour un projet présenté comme agrivoltaïque, la décision en matière d'autorisation d'urbanisme ne relève pas du maire mais du préfet. Le projet est notamment soumis à l'avis conforme de la **CDPENAF**¹, présidée par le préfet et composée notamment de représentants des collectivités territoriales, de la profession agricole et forestière, de la Chambre d'agriculture, des propriétaires fonciers et des associations de protection de l'environnement...



Outils d'urbanisme : le SCoT fixe les grandes orientations à l'échelle du PETR.
Le PLUI les traduit à l'échelle intercommunale et communale.

Une réflexion territoriale à poursuivre

Si les projets sont instruits individuellement, leur multiplication sur un même secteur pose néanmoins la question de leur effet cumulé et de leur répartition sur le territoire.

Le **SCoT** Avord-Bourges-Vierzon², qui régit notre territoire, récemment porté et approuvé par le **PETR** Centre-Cher³, intègre désormais des orientations concernant le photovoltaïque et l'agrivoltaïsme.

Le **PLUI**⁴ des Terres du Haut Berry pourrait à l'avenir intégrer certaines des dispositions relatives à l'agrivoltaïsme. Les modifications précises qui en découleront restent à définir.

Ce sera peut-être une des missions du groupe de travail "Énergies renouvelables" récemment mis en place au sein de la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry.

Une question technique à ne pas sous-estimer

Au-delà du cadre décisionnel, la multiplication de ces installations interroge aussi sur le plan technique : le réseau électrique local est-il suffisamment dimensionné pour accueillir la production envisagée ? * Les capacités d'accueil du réseau électrique ne sont pas identiques partout et le développement de nouvelles installations de production peut nécessiter des adaptations ou des renforcements du réseau. La capacité et les conditions de raccordement constituent donc également un point de vigilance à prendre en compte pour chaque projet.

* Voir : <https://openservices.enedis.fr/service/carte-zones-contrainte-projets-enr/>

Le conseil municipal continuera de suivre ce dossier et ne manquera pas de vous tenir informés de ses évolutions.

1- La **CDPENAF** (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) est une instance consultative française. Créée en 2014, elle donne des avis pour protéger les terres rurales, les forêts et la nature, et lutte contre leur bétonnisation ou artificialisation excessive.

2- **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale) est un grand plan d'urbanisme. Il sert à organiser l'avenir d'un territoire (plusieurs communes ou intercommunalités) pour les 15 à 20 ans à venir. Il fixe les règles pour l'habitat, les transports, le commerce et la protection de la nature...
Exemple : le SCoT Avord-Bourges-Vierzon a été approuvé le 4 février 2026 par le PETR Centre Cher

3- **PETR** (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) est un regroupement de plusieurs intercommunalités (communautés de communes ou d'agglomération) qui unissent leurs forces pour créer un projet de développement commun à l'échelle d'un territoire rural ou semi-rural.
Exemple : le PETR Centre Cher est composé de 6 EPCI ou inter-communalités : Bourges Plus, Vierzon-Sologne-Berry, Terres du Haut Berry, Cœur de Berry, Fercher, La Septaine (98 communes, 194 841 habitants)

4- Un **PLUI** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est un document officiel qui régit l'aménagement et l'utilisation des sols à l'échelle de plusieurs communes regroupées en intercommunalité. Il définit ce que l'on peut construire, où l'on peut construire et quelles zones naturelles ou agricoles il faut protéger

5- **EPCI** (Établissement Public de Coopération Intercommunale) est un regroupement de communes qui se mettent ensemble pour travailler et gérer des services en commun (comme les transports, les déchets ou l'urbanisme) sur un territoire plus large.
Exemple : Communauté de communes des Terres du Haut Berry (30 communes, 25 939 habitants).

Portrait : À la rencontre de Karine, votre nouvelle secrétaire de mairie

Votre Info' Communale vous propose une nouvelle rubrique pour partir à la rencontre d'habitants et d'acteurs de notre commune.

Pour ce premier portrait, nous vous invitons à faire connaissance avec Karine, notre nouvelle secrétaire de mairie. Après plus de 30 années durant lesquelles Nadine a été une figure familière de notre mairie, son départ à la retraite marque la fin d'une longue page de la vie communale. Avec l'arrivée de Karine, c'est aujourd'hui un nouveau chapitre qui s'ouvre.

Bonjour Karine ! Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Bonjour ! Je m'appelle Karine Bondeau, j'habite à environ 20 km d'ici. Je suis en poste à Neuvy-Deux-Clochers depuis le 1er mars 2026.

Quel est votre parcours professionnel ?

J'ai commencé à travailler pour la commune de Sainte-Solange, d'abord dans les structures liées à l'enfance, avant de rejoindre progressivement les services de la mairie et l'agence postale. J'y ai poursuivi mon parcours jusqu'en 2026, avant de rejoindre Neuvy-Deux-Clochers.

Pourquoi avoir choisi notre commune ?

J'avais envie d'évoluer professionnellement et d'exercer pleinement les fonctions de secrétaire générale de mairie. Quand j'ai vu passer l'annonce, j'ai donc décidé de postuler.

En quoi consiste votre quotidien de secrétaire de mairie ?

Dans une petite commune, le métier est très polyvalent : il faut toucher à tout ! Budget et comptabilité, ressources humaines et paies des agents, état civil, élections, urbanisme, cimetière, préparation et suivi des conseils municipaux... les domaines sont nombreux.



J'ai aussi un rôle important de conseil auprès du maire et des élus sur la réglementation et les procédures à respecter, en lien notamment avec les services de la préfecture et la trésorerie. Les décisions appartiennent aux élus, mais je suis là pour les accompagner et sécuriser administrativement leurs dossiers.

J'accueille, renseigne et oriente également les administrés dans leurs démarches. Je participe à la gestion de la salle des fêtes et je centralise les informations sur les animations de la commune, qu'elles soient proposées par la municipalité, les associations ou la médiathèque, en lien avec Myriam.

Selon les projets, je serai aussi amenée à suivre des dossiers de subventions ou des marchés publics. Sans oublier l'agence postale, qui me permet d'être au contact des habitants. C'est toute la richesse de ce métier : des missions très diverses et beaucoup de travail de l'ombre !

Comment se passe votre intégration au sein de l'équipe ?

Très bien ! Il y a une excellente ambiance de travail avec Isabelle et Myriam à mes côtés, je ne me sens jamais seule. Nous veillons à assurer une vraie continuité du service public et, même en dehors des horaires d'ouverture ou en cas d'absence, je reste disponible pour les situations qui ne peuvent pas attendre, notamment certaines urgences liées à l'état civil.

Propos recueillis par Francis Elzingre

LE CCAS

Qu'est-ce que le CCAS?

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, est un service public géré par la mairie responsable de l'action sociale. Un budget annuel est alloué par la commune et inscrit au budget. Neuf personnes font partie du CCAS, cinq élus municipaux et quatre habitants de la commune, et se réunissent afin de travailler et prendre des décisions ensemble.

Quelles sont les missions du CCAS?

La première mission du CCAS est d'animer l'action sociale de proximité et d'accompagner les personnes vulnérables. Dans un deuxième temps, les membres du CCAS analysent les besoins sociaux de la commune et mettent en place des aides humaines, financières, sociales... Enfin, des aides ponctuelles peuvent être apportées après étude de la situation.

Concrètement, à Neuvy-deux-Clochers

Pour les jeunes:

- aide aux devoirs
- une employée communale est présente tous les soirs à l'école de Neuvy-deux-Clochers, pendant le temps de garderie
- prêt étudiant (apprentissage et études supérieures)
- prêt de 800€, en contrepartie d'heures de bénévolat au sein de la commune
- aide au permis
- dans la limite de 1 500€, en contrepartie d'heures de bénévolat au sein de la commune
- spectacle et cadeaux de Noël
- tous les ans, un nouveau spectacle et un cadeau pour les enfants des habitants en ayant fait la demande

Pour les familles:

- bon de naissance
- bon de 200€ pour chaque naissance dans la commune
- aide à la rentrée scolaire
- 30€ en primaire, 80€ au collège, 100€ au lycée, 200€ en études supérieures
- aide à l'énergie
- virement de 120€ pour les habitants en ayant fait la demande

Pour les aînés:

- colis de Noël
- colis distribué à toutes les personnes âgées de plus de 70 ans
- repas des aînés
- repas offert au mois d'avril

Nouveau!

• aide à l'équipement sportif

- sur présentation de la licence sportive, obtenez une aide financière à hauteur de 40 € pour équiper vos enfants (jusqu'à 14 ans) en vous inscrivant à la mairie

Vous pensez avoir besoin d'aide?

N'hésitez pas à nous contacter en vous adressant à la mairie. Le Maire, en lien avec les services sociaux, étudiera votre situation et en fera part aux membres du CCAS dans une confidentialité stricte et le respect de l'anonymat.

Quelques rappels pour bien vivre ensemble



Le tapage nocturne est interdit.

Aucun bruit ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

La nuit, restons tous acteurs du calme.



STATIONNEMENT

Il est rappelé à l'ensemble des administrés l'importance de ne pas stationner sur les accotements et les trottoirs et de veiller à ne pas gêner la circulation.

Un stationnement gênant peut réduire la largeur de la chaussée et empêcher ou retarder le passage des véhicules de secours.

De plus, cela compromet la sécurité des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

CHIENS SUR LES VOIES ET CHEMINS



Les chiens ne doivent pas être laissés en divagation et doivent rester sous la surveillance effective de leur propriétaire ou détenteur.

À l'approche d'un piéton, cycliste, cavalier, animal ou autre usager, chacun est invité à maintenir son chien à ses côtés et à empêcher tout contact non sollicité.

Les propriétaires doivent également veiller à ce que leurs chiens ne puissent pas quitter seuls leur propriété pour accéder aux routes et chemins.

CHIENS DE CATÉGORIES 1 ET 2

Des dispositions particulières s'appliquent, notamment concernant la tenue en laisse et le port de la muselière.

DU 15 AVRIL AU 30 JUIN

Dans les bois et forêts, pour protéger la faune sauvage pendant la reproduction et la nidification, les chiens doivent être tenus en laisse lorsqu'ils quittent les allées et chemins forestiers



Propreté des espaces communs de la commune.

Ces derniers temps, nous avons constaté une augmentation du nombre de déjections canines non ramassées sur les cheminements piétons et les espaces verts de la commune. Pour le confort de chacun, la sécurité des plus jeunes et le respect du travail des employés communaux, il est indispensable que chaque propriétaire de chien ait le réflexe de les ramasser.

Nous vous rappelons que cette infraction est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 135 €. article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement

Comptant sur la civilité et la bienveillance de chacun d'entre vous



Retour en images



3 juillet
Conférence de Philippe Charlier à la Tour de Vesvre



12 juillet
Fête communale avec repas et concert à l'étang

17 juillet
Marché et concert Musical été à Vesvre



22 juillet
Visite du journaliste de E-Bike magazine à Vesvre
organisée par Manuel Gérard et les deux communautés de communes Haut-Berry et Sancerre



25 juillet
Conférence de Marie du Berry à Vesvre



8 août
Conférence de Paul Hurley à Vesvre



21 août
Soirée jeux à l'étang

Vos services de proximité

RÉMI + À LA DEMANDE VOUS EMMÈNE VERS LES COMMUNES PRINCIPALES DE VOTRE SECTEUR

Appelez le centre
de relations usagers Rémi, au

0 806 70 33 33

Service gratuit
+ prix appel

du lundi au samedi
de 6 h à 20 h



Les réservations doivent être effectuées
au plus tard la veille du déplacement
avant 17 h. Pour le lundi, pensez à
réserver dès le vendredi avant 17 h.

Plus d'informations sur
www.remi-centrevaldeloire.fr



JOURS	ALLER ARRIVÉE À	POINTS D'ARRÊTS	RETOUR DÉPART DE
LES-AIX-D'ANGILLON			
MARDI	9 H 15	PLACE NATIONALE/MARCHÉ CARREFOUR MARKET CENTRE CULTUREL	11 H 45
SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY			
JEUDI	14 H 30	AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE CARREFOUR MARKET ESPACE FRANCE SERVICE	16 H 45
HENRICHEMONT			
MERCREDI	9 H 15	MAISON DE SANTÉ/ CENTRE VILLE INTERMARCHÉ	11 H 45

Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par la centrale de réservation.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

NOUVELLE ANTENNE LOCALE À HENRICHEMONT

**Notre objectif :
lutter contre
l'isolement**

- Moments conviviaux
- Transport solidaire
- Accueil, écoute
- Visites à domicile

Intéressé(e) ? Contactez-nous !

Tél : 06.21.20.38.79
Email : al.henrichemont@croix-rouge.fr

Croix Rouge Française

Pour faire vivre ce beau projet de solidarité et de proximité, nous avons besoin de VOUS ! Que vous ayez quelques heures par semaine ou par mois à offrir, votre présence fera la différence.

Nos futures actions :

- Transport solidaire pour aider à se déplacer
- Moments de convivialité pour partager un sourire et un café
- Accueil et écoute pour offrir une oreille attentive
- Visites de courtoisie à domicile pour rompre la solitude

Envie de rejoindre l'aventure et de devenir bénévole ?

Rien de plus simple, contactez-nous :

Où nous trouver : 4 rue de Verdun à Henrichemont
sur RDV ou les mercredis 05 et 26 août ou les samedis 1er, 8 et 29 août
de 9h à 12h

Par SMS / Tél : 06.21.20.38.79

Par mail : al.henrichemont@croix-rouge.fr

RAPPEL

Vous pouvez retrouver toutes les actualités de notre commune en temps réel sur l'application Panneau Pocket.



TÉLÉCHARGEZ PanneauPocket POUR RECEVOIR LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

1 Ouvrez l'application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette ou scannez le QR Code.

2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche et cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

3 Ouvrez PanneauPocket et recherchez la commune ou cliquez sur "Autour de moi". Recevez l'actualité en temps réel en cliquant sur le ♥



PROGRAMME DES ANIMATIONS



Mois de Septembre



3/07

Contacts pour foire
et brocante

(3 euros ML):

Pascal:

07.57.44.69.52

Jean Michel:

06.74.71.82.15

Dimanche 6 septembre

ÉTANG COMMUNAL



Mardi 8 septembre

MÉDIATHÈQUE



Samedi 12 septembre

ÉTANG COMMUNAL

A partir de 18 H

La médiathèque de Neuvy-Deux-Clochers vous invite à une soirée jeux.

Venez partager un moment convivial en famille ou entre amis autour de nombreux jeux pour petits et grands.

Pour clôturer la soirée, la mairie vous propose le feu d'artifice

qui n'a pas pu être tiré le 11 juillet !

Buvette sur place.

Chacun peut apporter un petit quelque chose à grignoter à partager.

Présence de l'Évasion sucrée.

Retraite aux flambeaux 21h

Feu d'artifice à 21h30

Nous vous attendons nombreux!

PROGRAMME DES ANIMATIONS

Mois de Septembre



Samedi 19 septembre

TOUR DE VESVRE

Conférence à 17h

Mickaël Ragot, guide et auteur de Promenade dans l'œuvre de George Sand en Berry, vous invite à une conférence au cœur du territoire réel et imaginaire de George Sand. Une promenade littéraire à la découverte des lieux qui ont inspiré son œuvre.



Dimanche 20 septembre

DÉPART ÉTANG COMMUNAL

Fête de la randonnée, organisée par le Comité départemental de randonnée pédestre et le Comité des fêtes de Neuvy-Deux-Clochers. Randonnées gratuites pour tous. Départ de l'étang municipal à partir de 7h30 circuits 5, 8, 13, 19 et 25 km. Animations, marché gourmand; buvette et restauration...

Journées du Patrimoine - 19 et 20 septembre

- Visites de la Tour de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30 -
Gratuité pour les journées du patrimoine.
Attention particulière pour les familles, livrets distribués aux enfants suivant les âges.
- Visite de la Maison de la Géologie Yves Coppens de 14h à 19h - Tarif réduit 5€

A stylized illustration of a swallow bird in flight, facing left. The bird has a blue head and back, a red throat and breast, and a white belly. Its wings are spread wide, showing blue upper surfaces and white undersides. The tail is deeply forked. The bird is set against a plain white background.

A stylized illustration of a swallow bird in flight, facing left. The bird has a blue head and back, a red throat and breast, and a white belly. Its wings are spread wide, showing blue upper surfaces and white undersides. The tail is deeply forked. The bird is set against a plain white background.

Médiathèque
Niveau 2/3/4/5/6/7/8/9/10/11/12/13/14/15/16/17/18/19/20/21/22/23/24/25/26/27/28/29/30/31/32/33/34/35/36/37/38/39/40/41/42/43/44/45/46/47/48/49/50/51/52/53/54/55/56/57/58/59/60/61/62/63/64/65/66/67/68/69/70/71/72/73/74/75/76/77/78/79/80/81/82/83/84/85/86/87/88/89/90/91/92/93/94/95/96/97/98/99/100/101/102/103/104/105/106/107/108/109/110/111/112/113/114/115/116/117/118/119/120/121/122/123/124/125/126/127/128/129/130/131/132/133/134/135/136/137/138/139/140/141/142/143/144/145/146/147/148/149/150/151/152/153/154/155/156/157/158/159/160/161/162/163/164/165/166/167/168/169/170/171/172/173/174/175/176/177/178/179/180/181/182/183/184/185/186/187/188/189/190/191/192/193/194/195/196/197/198/199/200/201/202/203/204/205/206/207/208/209/210/211/212/213/214/215/216/217/218/219/220/221/222/223/224/225/226/227/228/229/230/231/232/233/234/235/236/237/238/239/240/241/242/243/244/245/246/247/248/249/250/251/252/253/254/255/256/257/258/259/260/261/262/263/264/265/266/267/268/269/270/271/272/273/274/275/276/277/278/279/280/281/282/283/284/285/286/287/288/289/290/291/292/293/294/295/296/297/298/299/300/301/302/303/304/305/306/307/308/309/310/311/312/313/314/315/316/317/318/319/320/321/322/323/324/325/326/327/328/329/330/331/332/333/334/335/336/337/338/339/340/341/342/343/344/345/346/347/348/349/350/351/352/353/354/355/356/357/358/359/360/361/362/363/364/365/366/367/368/369/370/371/372/373/374/375/376/377/378/379/380/381/382/383/384/385/386/387/388/389/390/391/392/393/394/395/396/397/398/399/400/401/402/403/404/405/406/407/408/409/410/411/412/413/414/415/416/417/418/419/420/421/422/423/424/425/426/427/428/429/430/431/432/433/434/435/436/437/438/439/440/441/442/443/444/445/446/447/448/449/450/451/452/453/454/455/456/457/458/459/460/461/462/463/464/465/466/467/468/469/470/471/472/473/474/475/476/477/478/479/480/481/482/483/484/485/486/487/488/489/490/491/492/493/494/495/496/497/498/499/500/501/502/503/504/505/506/507/508/509/510/511/512/513/514/515/516/517/518/519/520/521/522/523/524/525/526/527/528/529/530/531/532/533/534/535/536/537/538/539/540/541/542/543/544/545/546/547/548/549/550/551/552/553/554/555/556/557/558/559/560/561/562/563/564/565/566/567/568/569/570/571/572/573/574/575/576/577/578/579/580/581/582/583/584/585/586/587/588/589/590/591/592/593/594/595/596/597/598/599/600/601/602/603/604/605/606/607/608/609/610/611/612/613/614/615/616/617/618/619/620/621/622/623/624/625/626/627/628/629/630/631/632/633/634/635/636/637/638/639/640/641/642/643/644/645/646/647/648/649/650/651/652/653/654/655/656/657/658/659/660/661/662/663/664/665/666/667/668/669/670/671/672/673/674/675/676/677/678/679/680/681/682/683/684/685/686/687/688/689/690/691/692/693/694/695/696/697/698/699/700/701/702/703/704/705/706/707/708/709/710/711/712/713/714/715/716/717/718/719/720/721/722/723/724/725/726/727/728/729/730/731/732/733/734/735/736/737/738/739/740/741/742/743/744/745/746/747/748/749/750/751/752/753/754/755/756/757/758/759/760/761/762/763/764/765/766/767/768/769/770/771/772/773/774/775/776/777/778/779/780/781/782/783/784/785/786/787/788/789/790/791/792/793/794/795/796/797/798/799/800/801/802/803/804/805/806/807/808/809/810/811/812/813/814/815/816/817/818/819/820/821/822/823/824/825/826/827/828/829/830/831/832/833/834/835/836/837/838/839/840/841/842/843/844/845/846/847/848/849/850/851/852/853/854/855/856/857/858/859/860/861/862/863/864/865/866/867/868/869/870/871/872/873/874/875/876/877/878/879/880/881/882/883/884/885/886/887/888/889/890/891/892/893/894/895/896/897/898/899/900/901/902/903/904/905/906/907/908/909/910/911/912/913/914/915/916/917/918/919/920/921/922/923/924/925/926/927/928/929/930/931/932/933/934/935/936/937/938/939/940/941/942/943/944/945/946/947/948/949/950/951/952/953/954/955/956/957/958/959/960/961/962/963/964/965/966/967/968/969/970/971/972/973/974/975/976/977/978/979/980/981/982/983/984/985/986/987/988/989/990/991/992/993/994/995/996/997/998/999/1000/1001/1002/1003/1004/1005/1006/1007/1008/1009/1010/1011/1012/1013/1014/1015/1016/1017/1018/1019/1020/1021/1022/1023/1024/1025/1026/1027/1028/1029/1030/1031/1032/1033/1034/1035/1036/1037/1038/1039/1

À l'occasion de la Fête
de la Science, la
Maison de la Géologie
Yves Coppens sera
ouverte de 13h à 19H



PROGRAMME DES ANIMATIONS

Mois d'Octobre



Samedi 17 octobre

Atelier - Femmes animales, animé par le théâtre des Trois Parques

Étang communal si le temps le permet / salle des fêtes
À l'occasion du spectacle Femmes animales, la médiathèque de Neuvy-Deux-Clochers vous invite à participer à un atelier créatif mêlant les mots et la nature. Cet atelier permettra aux participants la réalisation de dendrites, ces œuvres artistiques obtenues par la diffusion d'encre ou de peinture, qui créent de jolis motifs ramifiés évoquant les racines, les arbres ou les végétaux...

Places limitées

Sur réservations : 02 48 79 01 21

bibli.neuvydeuxclochers@orange.fr



Vendredi 23 octobre
MÉDIATHÈQUE



Jeudi 29 octobre
SALLE DES FÊTES



Samedi 31 octobre
DÉPART MAIRIE



Nouveau!

Une question? Une suggestion?

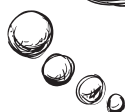
Une boîte est désormais à votre disposition dans l'entrée de la mairie pour recueillir vos idées et vos questions. L'équipe municipale s'efforcera de répondre aux questions d'intérêt général et d'étudier avec attention les idées qui pourront enrichir les projets de la commune.

Vous êtes libre de signer ou non votre proposition.



DICTON

"Un ciel sans nuage est
un champ sans
moisson"



À VOUS DE JOUER....

Le p'tit coin sympa

Retrouvez la signification de ces mots bien
d'cheu nous

Bout'

Chansiau

Agouante

Loche

Gouillette

Aberluter

Brouvé

Réponse dans votre prochaine Info'communale

LA RONDE DES MOTS

Saurez-vous trouver le plus de mots possible avec les lettres de la roue ?

RÈGLES DU JEU

- ✓ Formez le plus de mots possible avec les lettres de la roue.
- ★ Chaque lettre ne peut être utilisée qu'une seule fois par mot.
- ! Les mots doivent comporter au moins 3 lettres.
- ✗ Les noms propres, abréviations et mots étrangers sont interdits.



ASTUCE

Commencez par les mots de 3 lettres, puis tentez de trouver des mots plus longs en combinant plusieurs lettres.

LETTRES DE LA ROUE



À VOUS DE JOUER !

Écrivez ici tous les mots que vous trouvez !

.....

.....

.....

.....



LE DÉFI



Combien de mots différents pouvez-vous trouver avec les 7 lettres de la roue ?

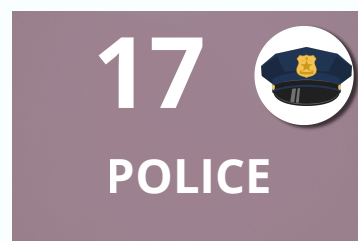
TOTAL : _____ mots

★ RÉPONSE : Il est possible de trouver **43 mots** différents au total avec ces 7 lettres.





Les numéros d'urgences



2 DÉFIBRILLATEURS SE TROUVENT DANS VOTRE COMMUNE

Un à la Tour de Vesvre au niveau du parking et un au niveau de la
salle des fêtes (côté route)

Les numéros utiles

SAUR numéro urgence dépannage: 03.58.71.30.00

ENEDIS numéro urgence dépannage: 09.72.67.50.18

Ramassage des ordures ménagères: 02.48.64.75.75

Remi + à la demande: 0806.70.33.33

France Services: Les Aix d'Angillon 02.48.66.75.88
Henrichemont 02.48.50.64.15

Mairie: 02.48.79.03.13

mairie.neuvedeuxclochers@wanadoo.fr

Médiathèque: 02.48.79.01.21

bibli.neuvedeuxclochers@orange.fr



Mémo'frigo



Septembre

06/09

Foire/vide
grenier
Etang
communal

08/09

Café rencontre
Médiathèque



12/09

Soirée
jeux/feu
d'artifice
Etang

19/09

Conférence
"sur les pas de
G.Sand"
Tour de Vesvre

19 et 20/09

Journées du
patrimoine
Tour de Vesvre



20/09

Fête de la
randonnée
Départ étang
communal



26/09

Lecture
commentée
Médiathèque



Octobre

3 et 4/10

Expo
années 70
Salle des
fêtes

3 et 10/10

Fête de la
science
Maison de la
géologie

17/10

Femmes
animales
Médiathèque
et étang

23 /10

Apéro lecture
et papotage
Médiathèque



29/10

Repas
d'automne
club des aînés
Salle des fêtes

31/10

Halloween
Départ place
de la mairie

